

2021_CT2_132

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement- ZA de Coudourpousse à Meyrargues - chemin des Bouches-du-Rhône

Le 8 Avril 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe sportif Raymond Martin à Cabriès, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 Avril 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOULAN Michel donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – FILIPPI Claude donne pouvoir à MARTIN Régis – GARCIN Eric donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MARTIN Régis – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Zones d'activités**

■ Séance du 8 Avril 2021

05_1_03

■ **Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement- ZA de Coudourousse à Meyrargues - chemin des Bouches-du-Rhône**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

■ Séance du 15 Avril 2021

18155

■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement- ZA de Coudourousse à Meyrargues - chemin des Bouches-du-Rhône

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix (CPA) décidait lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2005 de déclarer la zone d'activités de Meyrargues d'intérêt communautaire.

Une autorisation de programme de 1 920 000 € a été créée par délibération du Conseil Communautaire du 3 février 2006 pour le réaménagement du secteur d'activités.

Une première opération de réhabilitation a été portée par la CPA en 2013 en entrée du secteur de Meyrargues Nord Coudourousse, aux abords de la RD96. L'opération portait sur la sécurisation de la voirie et l'intégration des modes doux. L'opération s'élevait à 904 761 € TTC.

En 2013, la Direction des transports de la CPA s'engageait dans la réalisation du Pôle d'Echanges de Meyrargues situé à l'Est de la zone d'activités. Pour accompagner les travaux de la direction des transports, la CPA décidait, au titre de la réhabilitation des ZAE, de réhabiliter la partie Ouest du chemin des Bouches-du-Rhône (BdR) en continuité des travaux du PEM.

Le cout global de cette opération de réhabilitation s'élevait à 550 000 € TTC.

Entre temps le programme de l'opération du PEM a évolué et les aménagements connexes initialement prévu ont été retirés, il s'agit des aménagements suivants :

- L'élargissement du chemin des Bouches-du-Rhône sur sa partie Est (liaison PEM et partie centrale de la ZA) ;
- La création d'une voie d'accès au chemin des Bouches-du-Rhône depuis le giratoire central sur la RD96 ;
- L'agrandissement du giratoire central existant sur la RD96.

Ces aménagements connexes ont été retiré de l'opération PEM car ils ne sont plus nécessaires à l'accessibilité de celui-ci. En effet un nouvel accès en liaison directe avec la RD96 sera créé via un carrefour à feux plus à l'Est de la zone.

Quoi qu'il en soit l'agrandissement du giratoire, la création du barreau d'accès au chemin des Bouches-du-Rhône et l'élargissement du chemin des Bouches-du-Rhône sont des aménagements indispensables à l'implantation de nouvelles activités. Il n'est pas envisageable de devoir passer par le PEM pour accéder à la zone d'activités. Le recalibrage du chemin des Bouches-du-Rhône est également indispensable pour permettre l'arrivée de nouvelles entreprises de part et d'autre, actuellement ce chemin est étroit et les véhicules ne peuvent pas se croiser. Il n'y a aucune sécurisation des piétons ni des cycles. Ce chemin n'est absolument pas adapté à un trafic tel qu'il sera attendu lorsque les activités s'implanteront.

Il est donc aujourd'hui nécessaire d'intégrer ces aménagements dans l'opération de réhabilitation de Meyrargues. Le coût global de ces travaux de réhabilitation réévalués, comprenant le chemin des Bouches-du-Rhône ainsi que l'agrandissement du giratoire et la création du barreau de liaison entre le giratoire et le chemin des Bouches-du-Rhône, y compris études, s'élève à 2,79 M€ TTC.

Ainsi donc le besoin en financement pour l'AP de Meyrargues s'élève à 3 694 761 € TTC (904 761 + 2 790 000).

Il est donc proposé de réévaluer l'AP à 3 700 000 €.

L'opération d'investissement DI610AP MEYRARGUES NORD, d'un montant de 1 920 000 € TTC inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire enregistrée dans l'autorisation de programme DI610AP doit être révisée pour un montant de 1 780 000 € TTC.

Il convient également d'ajuster l'intitulé de l'opération : DI610AP Meyrargues Nord ZA Coudourousse. Cette révision porte le montant de l'opération DI610AP - « Meyrargues Nord ZA Coudourousse » de 1 920 000 € TTC à 3 700 000 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération n°2005-A143 du Conseil communautaire du Pays d'Aix du 24 juin 2005, déclarant la zone d'activités de Meyrargues d'intérêt communautaire ;
- La délibération n° 2013-A065 du Conseil communautaire du 6 juin 2013 validant le programme des travaux du pôle d'échanges ;
- La délibération n°2013-B345 du Bureau communautaire du 18 juillet 2013 validant le programme des travaux de réhabilitation de la Zone d'Activités de Meyrargues ;
- La délibération n°HN040-173/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant intégration de la situation au 31 décembre 2015 des autorisations de programme et d'engagement dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 1 780 000 € TTC de l'opération d'investissement DI610AP Meyrargues – Nord ZA Coudourousse afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 1 780 000 € TTC de l'opération d'investissement DI610AP Meyrargues – Nord ZA Coudourousse.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI610AP- Meyrargues Nord ZA Coudourousse pour un montant 1 780 000 € TTC, Code AP DI610 AP Meyrargues Nord ZA Coudourousse.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée, établi comme suit :

Montant initial de l'opération : 1 920 000 € T.T.C. Révision : + 1 780 000 € T.T.C

Montant final de l'opération : 3 700 000 € T.T.C.

Mandaté antérieur : 914 261,34 € TTC

Mandaté antérieur : 914 261,34 € TTC

CP 2021 (sous réserve de la DM1) : 1 235 000 € TTC

CP 2022: 1 200 000 € TTC.

CP 2023: 350 000 € TTC.

CP 2024 : 738,66 € TTC

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique, Gérard

GAZAY

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

BUDGET PRINCIPAL - TERRITOIRE DU PAYS D'AIX - APPROBATION DE LA RÉVISION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT- ZA DE COUDOUROUSSE À MEYRARGUES - CHEMIN DES BOUCHES-DU-RHÔNE

L'opération de réhabilitation de la Zone d'Activité de Meyrargues Nord portée par la direction de la Voirie est réalisée conjointement à l'opération d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Meyrargues située sur le secteur.

Initialement le projet d'aménagement du pôle d'échanges intégrait un accès mutualisé à celui de la Zone d'Activités et comprenant la réalisation de l'aménagement de la partie Est du chemin des Bouches-du- Rhône et du barreau de liaison depuis la RD96.

Or, en raison de contraintes foncières risquant de compromettre les objectifs temporels de livraison du pôle d'échanges, la desserte de celui-ci sera finalement réalisée indépendamment de la desserte de la Zone d'Activités depuis un carrefour existant plus à l'Est.

L'opération de réhabilitation de la ZA Coudourousse de Meyrargues doit donc désormais intégrer dans son périmètre les secteurs de voirie qui ont été exclus du périmètre de l'opération du Pôle d'échanges.

Les travaux supplémentaires sont estimés à 2 240 000 € TTC.

Le surcoût de l'opération induit par cette modification de périmètre fait apparaître un besoin complémentaire de financement de 1 780 000 € TTC portant le montant total de l'opération de l'opération de réhabilitation de MEYRARGUES NORD à 3 700 000 € TTC.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de procéder à la révision et à l'affectation de l'opération DI610AP- Meyrargues Nord ZA Coudourousse pour un montant de 1 780 000 euros.

Cette révision porte le montant de l'opération DI610AP - « Meyrargues Nord ZA Coudourousse»
de 1 920 000 € TTC à 3 700 000 € TTC.

Réhabilitation de la zone d'activités de Coudourousse – modification du programme de travaux et phasage des travaux



Linéaire de voirie du programme initial de l'opération de réhabilitation de la zone d'activité

Linéaire de voirie projeté initialement dans l'opération d'aménagement du PEM, désormais hors dudit projet à intégrer dans le programme modifié de l'opération de réhabilitation de la zone d'activité

Réalisation de l'aire de retournement sur le carrefour du Moulin de Girovai

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement- ZA de Coudourousse à Meyrargues - chemin des Bouches-du-Rhône

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **19 AVR. 2021**